



92 Montée de la Mairie - 73460 TOURNON  
 04 79 38 51 90 - [mairie@tournon-savoie.com](mailto:mairie@tournon-savoie.com)  
<http://www.tournon-savoie.com>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE SEPT NOVEMBRE A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

Date convocation	Date affichage	N° délibération
27/10/2025	27/10/2025	<b>2025/33</b>

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULURIER Gilles

Excusés : LASSIAZ Fabienne (pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

Absents : DRAGNEA Cindy

Secrétaire : GIANNINA Gisèle

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### DELIBERATION N°2025/33 ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES 2005 À 2011

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables,

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui,

Madame le Maire indique que le montant total des titres à admettre ne non-valeur s'élève à 513,56 euros, détaillé ci-dessous :

Numéro de pièces	Montant
2011 T-71331512333	30,49 €
2005 T-63	61,00 €
2006 T-114	61,00 €
2009 T-71331510433	127,37 €
2007 T-113	233,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>513,56 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

**Vu** l'état des admissions en non-valeur proposée par Madame la Trésorière en date du 24 septembre 2025 par la liste n°7603670633,

**Considérant** que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ✓ **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances correspondant à la liste n°7603670633 dressée par le comptable pour un montant total de 513,56 Euros,
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune

Le Maire,  
**Sandrine BERTHET**



Le secrétaire de séance  
**Gisèle GIANNINA**



*Transmis au contrôle de légalité*  
*Le 10 NOV. 2025*

*Publié le 10 NOV. 2025*